

Réalisé par un des enfants ayant participé à la colonie de vacances à Harhoura 2012



Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

Rabat, les 27 et 28 septembre 2014



اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالرباط - الفتيحة
+٠٥٤٤٤٤٤٤+ +٠٤٤٤٤٤+ | ٤٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤
Commission régionale des droits de l'Homme de Rabat - Kénitra



الجمعية المغربية لحقوق الإنسان
UNIVERSITÉ MOHAMED VI DE RABAT
INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME



Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

Mot du président

L'organisation du forum régional sur «la cité et les droits de l'homme» s'inscrit dans deux contextes fondamentaux:

Le premier se caractérise, d'une part, par les mutations qu'a connues le tissu associatif quant à ses rôles et ses fonctions, et celles touchant la structure du tissu institutionnel tel que la création d'un certain nombre d'institutions nationales dont notamment le Conseil national des droits de l'Homme et ses commissions régionales; et d'autre part, par les changements touchant le texte de la constitution aussi bien au niveau structure que sens. Pour le premier niveau, la nouvelle constitution comprend plusieurs articles se rapportant aux droits de l'homme; pour le deuxième niveau, le tissu associatif se voit accorder un nombre de rôles faisant partie du corps des droits de l'homme, dont le plus marquant est celui du renforcement du rôle de la société civile dans la démocratie participative, par le biais du plaidoyer; de la forte contribution à l'élaboration des politiques locales, et du suivi de leur exécution ainsi que leur évaluation.

Le second contexte est international du fait que l'organisation du forum régional s'inscrit dans un contexte dans lequel le monde a accédé à un nouveau cycle productif, industriel et politique, et se prépare pour entamer un nouveau cycle des droits de l'homme qualifiés de la nouvelle génération se rapportant à l'environnement, à l'entreprise ou à la cité. De ce fait, le Forum régional s'inscrit dans le processus de la définition, et la mise en œuvre de ces nouveaux droits et ce afin qu'ils soient appropriés par la société civile appelée à contribuer à leur élaboration, et leur conception, surtout que ces nouveaux droits sont dans une phase de formation.

Le Forum mondial des droits de l'homme ainsi que ses prolongements régionaux, que ce soit sous forme de rencontres, de conférences ou d'autres, constitue un moment de mobilisation, de participation et d'élaboration des programmes afin de renforcer les capacités des acteurs civils dans tous les domaines des droits de l'homme.

Découlera, également, de cette manifestation, la contribution au processus des réformes politiques et démocratiques pour une application effective et avancée de la Constitution.

Enfin, le Forum mondial des droits de l'homme contribuera à l'entrée du mouvement marocain des droits de l'homme tant avec son patrimoine, sa littérature et ses préoccupations, dans le cycle mondial des droits de l'homme.

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

La ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société? _____

I. Cadre général :

L'organisation de la première édition du Forum Régional des Droits de l'Homme (FRDH) intervient dans le cadre des préparatifs pour le Forum Mondial des Droits de l'Homme (FMDH). Ce forum va débattre le rôle des Droits de l'Homme (DH) dans l'élaboration d'une offre urbaine qui vise à réduire toutes les formes de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion pour assurer un environnement urbain capable de véhiculer les droits de survie, de développement et d'épanouissement, ainsi que les droits à l'organisation, l'encadrement et la participation de manière à ce que cette offre urbaine soit basée sur une approche des DH fondée sur l'autonomisation (empowerment) et la participation des différents faiseurs de la ville¹ à tous les niveaux de la fabrication et de la gestion de la ville.

Nous abordons ici la ville comme un « établissement humain » créé à travers un aménagement urbain équitable qui fait de cette agglomération organisée un espace vivable qui œuvre pour la lutte contre les disparités qui ne cessent de creuser les écarts entre les habitants tout en touchant de manière flagrante les DH (voir, à titre d'exemple, le document intitulé « l'aménagement urbain équitable – Pour des villes pour la vie² »). à titre d'exemple, le document intitulé « l'aménagement urbain équitable – Pour des villes pour la vie »). Pour cela, il est censé d'assurer l'équité, l'inclusion et l'éradication de la spirale de la non-qualité tout en repensant le paradigme de développement adopté et appuyer le droit au développement à travers la mise en œuvre des DH et d'en garantir l'accès, afin d'activer un processus citoyen actif et efficace. Ce qui impose d'œuvrer pour des villes inclusives qui soient des villes mettant l'égalité des chances au cœur du processus de développement et que l'aménagement et la planification urbains reposent sur l'approche des DH et les différentes approches qui adoptent la participation.

Une approche de ce genre, basée sur la mise en œuvre des DH, signifie que personne ne peut être pénalisée à cause de sa résidence ou sa manière de penser ou ses croyances, ses affiliations et ses préférences ...; il faut fournir les infrastructures et les services de base pour tous sans discrimination, ni restriction. C'est ce qui va garantir la condition sin qua non pour une distribution juste selon les besoins et au regard des possibilités de la société pour une durabilité à tous les niveaux sur la base de normes relatives aux DH et en harmonie avec ses principes tout en garantissant les droits des générations futures, le respect des ressources naturelles et l'écosystème.

La crise mondiale, que nous vivons aujourd'hui, n'est pas accidentelle, mais il est le résultat d'un processus caractérisé par une régression des DH. Comme l'indiquent les différents rapports, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et le rythme de la croissance urbaine s'accélère. Les villes reçoivent en moyenne un supplément de 5 millions de personnes chaque mois. Et, plus le nombre des habitants des villes augmente et le périmètre urbain de celles-ci s'élargit, plus les réclamations des droits augmentent et se diversifient, les dysfonctionnements des politiques suivies pour la réduction des déficits et pour répondre aux attentes s'aggravent. Ce fait est exacerbé tant que la situation du pays laisse à désirer : c'est la réalité constatée dans les pays en voie de développement et même au sein des pays développés (voir les divers mouvements de contestation, surtout les altermondialistes).

Pour cela, la question de la promotion des DH dans les zones urbaines non seulement dans sa dimension matérielle (équipements, infrastructures, services de base, etc.) mais aussi dans sa dimension socio-culturelle (espaces d'activités récréatives et de loisirs, qualité du lien social, expressions idéo-culturelles et de foi, voisinage, cohabitation, citadinité/urbanité, citoyenneté, etc.) est un besoin urgent et une nécessité pour prévenir toutes sortes de tensions sociales, de fondamentalisme qui ont commencé à menacer les entités sociales.

1- Nous désignons par « Faiseurs de la ville » toutes les parties prenantes et à tous les niveaux : le local, les instances académiques et professionnelles des différents secteurs sans oublier la société civile (association, syndicats, etc.) et les habitants. Tout ce monde réparti selon son institutionnalisation (les acteurs) ou non (les agents).

2- Voir le lien suivant : <http://wuf7.unhabitat.org/Media/Default/PDF/1/E2%80%99amenagement%20urbain%20equitable%20E2%80%93%20des%20villes%20pour%20la%20vie.pdf>

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

La ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société?

Nous cherchons un débat public ouvert et global sur les DH dans ses diverses manifestations non seulement pour que la ville soit un véritable espace du vivre ensemble, mais aussi pour promouvoir de manière continue la qualité de ce « vivre ensemble ».

2. L'objectif général :

L'objectif général de cette thématique au sein de ce forum est la mise en place d'un espace de discussion organisé et responsable pour promouvoir les DH dans les différents domaines et à tous les niveaux pour des villes inclusives et une société citoyenne.

3. objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont comme suit :

- Sensibiliser les différents acteurs de la ville et toutes les catégories sociales à l'importance de l'implication des DH dans la politique urbaine et la politique de la ville en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie et la qualité de vie.
- Conscientiser les différentes parties prenantes (intervenants institutionnels) et acteurs du domaine des droits afin d'intégrer l'approche des DH dans la planification et la gestion urbaines pour la consécration de la justice urbaine et la création des villes inclusives.
- Contribuer à l'élaboration des mécanismes de plaidoyer pour des villes fondées sur les droits de l'Homme.

4. Objet de la conférence :

Le choix du sujet « La ville et les Droits de l'Homme : Quel projet de société ? » est dicté non seulement par ce que vit le Maroc par sa transition politique qui aspire à mettre en place un «projet de société moderne et démocratique », mais aussi parce que c'est une transition qui ne peut donner ses fruits qu'à travers la mise en place des moyens et des mécanismes adéquats et appropriés pour mieux gérer la transition démographique et la transition urbaine et les exploiter pour de bonnes retombées sur toute la société. Plus encore, en prenant en compte la conjoncture mondiale, du fait que les villes commencent à subir une pression et connaître des déséquilibres qui commencent à constituer une menace à travers des fractures sociales qui débordent parfois le cadre national puisque la ville commence à se présenter comme un espace transnational surtout avec la recrudescence du phénomène migratoire et la révolution numérique.

Compte tenu de la transition urbaine que le Maroc vit et que le monde connaît, la volonté de rendre cette transition comme levier pour la concrétisation du projet de société recherchée ne pourra se manifester qu'à travers la promotion des DH au sein de nos espaces urbains de manière à rendre les villes dignes de leurs habitants par la garantie de leurs droits dans toute sa diversité et ses différences et un espace qui contribue à les autonomiser et à rendre opérationnel les DH à travers l'offre d'une citoyenneté active efficace et une démocratie représentative et participative qui assure à toutes les catégories et le groupes sociaux d'exercer leurs droits comme une entrée qui permet à vivre la ville comme un espace garantissant la mixité productive et porteur de la diversité. Il faut investir tout cela dans l'optique d'offrir une qualité de cadre de vie et une qualité de vie de manière à contribuer à la revitalisation des mécanismes de promotion sociale et l'adoption d'une justice urbaine et lutter contre toutes les formes d'iniquité et d'inégalités tant au niveau spatial qu'au niveau territorial ou social, afin de promouvoir un climat favorable pour l'émergence des innovations sociales et institutionnelles pouvant accompagner les innovations technologiques.

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

La ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société? _____

Dans ce contexte, on constate que plus de la moitié de la population au Maroc vit dans les villes. C'est un phénomène que connaît la région de Rabat - Kenitra³. Cependant, ces villes - y compris les villes de la région - sont entourées par des ceintures de pauvreté et leurs tissus urbains originels et antiques sont en décomposition et posent problèmes; ce qui ne leur permet pas de garantir des conditions de vie convenable, que ce soit au niveau des services de base ou au niveau d'équipement, sans oublier la dynamique du processus d'exclusion et de vulnérabilité qui les touche et la spirale de la non-qualité dont le rythme ne cesse de s'accélérer. Ce qui contribue à la propagation de toutes les formes de délinquance, de violence et de misère qui génèrent des comportements et des attitudes autodestructifs et les véhiculent comme référentiel dans les interactions sociales ... Ces facteurs et d'autres contribuent à l'absence d'une pesanteur sociétale qui favorise la cohabitation et la coexistence qui renforcent le lien social et garantissent la cohésion sociale et la participation citoyenne. Cette situation constitue une atteinte aux valeurs de solidarité, du respect, des conditions de vie décente et du bien-être social, ce qui affaiblit l'émergence de la culture des DH et son renforcement. C'est ainsi la situation au niveau international.

La dernière décennie a vu, au Maroc, le démarrage d'importants projets pour améliorer les conditions de vie et l'émergence des valeurs de citoyenneté (Charte communale, la Charte nationale pour l'aménagement du territoire, la Charte nationale pour le développement durable et l'environnement, les recommandations des assises sur la politique de la ville, le programme de villes sans bidonvilles, les villes nouvelles, la Constitution de 2011, la restructuration du Conseil National des Droits de l'Homme, la création du Médiateur du Royaume, la levée des réserves sur la Convention internationale contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes, l'Initiative Nationale du Développement Humain, l'expérience des communes amies des enfants et des jeunes, etc.) sans oublier de mentionner les documents publiés par le Conseil National des Droits de l'Homme, et le Conseil Economique, Social et environnemental ... qui sont des institutions, des documents, des programmes et des engagements nécessitant une approche basée sur l'observation de la jouissance des droits et la mesure de leur opérationnalité et mise en œuvre ...

En parallèle à cela, des Etats ont connu des tensions et des conflits autour des mêmes questions et pour les mêmes objectifs, ce qui montre que les villes sont des espaces de règlement de ces différends en tant qu'espace de confrontation. Mais, la ville n'est pas seulement un espace de conflits autour des enjeux mobilisés par des buts et des objectifs différents et variés, elle est aussi un espace pour relever les enjeux confrontés.

Dans ce contexte, il est à noter que le droit à la ville ne se construit pas uniquement au sein des zones urbaines, mais il couvre tous les établissements humains y compris les agglomérations rurales et les villages puisque la rurbanisation des campagnes et des zones rurales doit inclure le droit d'accès à tous les services par leur distribution équitable sur tout le territoire national dans le respect des équilibres spatiaux et l'équité territorial de toutes les composantes du pays sans oublier la préservation de la diversité écologique et de l'exploiter dans le cadre du respect du droit des générations futures comme partie intégrante du système des DH et de toutes ses générations.

Pour cela, la question de la ville et des droits de l'Homme intervient comme occasion de comprendre les points de force et de faiblesse pour capitaliser les chantiers de la démocratisation que connaît le Maroc et d'évaluer les déséquilibres au niveau du territoire (la région de Rabat-Kénitra) et d'appuyer les réalisations et de capitaliser les accumulations ... C'est un travail qui cherche la participation des différents acteurs à tous les niveaux. Le territoire connaît un défi du fait de l'existence de la capitale de Royaume du Maroc (Rabat) et se distingue par des ressources matérielles, humaines et institutionnelles. En plus, il englobe une partie de l'un des importants axes urbains du Maroc (Kenitra - El-Jadida) et qui dispose d'une attraction des migrations nationale et étrangère lui donnant le rôle de locomotive pour l'ensemble du territoire national.

3- Nous adoptons le territoire de compétence du CRDH

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

La ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société?

Le forum est aussi une occasion de partage des expertises et des expériences, d'identification des bonnes pratiques et de développement des normes universelles de droits qui feront des villes des pôles de la mondialisation et des leviers pour un monde solidaire qui consacre « l'Homme avant le profit ». Puisque, celui-ci est le générateur du profit et son consommateur : L'Homme est la finalité et le moyens en même temps.

5. Les axes :

L'objet du forum est articulé autour des axes suivants :

- Les droits civils, politiques et de citoyenneté : la participation politique, le droit à la réunion, la protection de la vie familiale, le droit à l'information
- Les droits sociaux, économiques, culturel et environnementaux : le droit aux services publics et la protection sociale, l'éducation, l'emploi, la culture et le droit à des pratiques culturelles, le droit aux loisirs, la santé, le logement, l'écologie et l'environnement urbain, la qualité du cadre de vie, la sécurité de circulation, le droit à la participation ...
- Les droits de la gouvernance territoriale : l'efficacité des services publics, la gouvernance, la transparence, la justice sociale et l'égalité des chances, l'équité socio-spatiale
- Les mécanismes de la garantie des droits des groupes vulnérables et de la proximité : la gestion de la justice locale, la gouvernance de proximité, la prévention et l'assistance, les mécanismes d'imposition et la répartition des richesses (ressources - budget) selon l'approche genre et la taille des groupes vulnérables et précaires.

Ces axes sont indiqués à titre indicatif, nous allons donner la priorité aux questions suivantes qui seront abordées selon une approche corrélative avec ces axes susmentionnés et à partir de la déclinaison des composantes précitées. Ces questions sont comme suit :

- La diversité culturelle et el multiculturalisme
- Les personnes en situation de handicap et les accessibilités
- la ville et les femmes
- la santé au sein de la ville
- la régionalisation (élargie) et les droits territoriaux
- La ville et la gestion de la migration

Ces des questions que nous proposons tout en restant ouvert sur d'autres questions transversales.

6. Les activités :

Le Forum régional est organisé en trois grandes manifestations autour du thème «la ville et droits de l'homme », chacune l'aborde à sa manière. Ces manifestations sont comme suit (voir le canevas du programme) :

- A. Symposium scientifique
- B. Ateliers thématiques
- C. Activités artistiques et culturelles

Nous demandons aux participants de veiller au traitement des aspects spécifiques selon trois niveaux : local, national, régional et/ou mondial. Un préprogramme a été élaboré nous allons le finaliser de manière participative avec les différents acteurs et les parties prenantes concernées avec une représentativité des quatre composantes impliquées dans ce forum : décideurs politiques, le système des Nations Unies (Droits de l'Homme), la société civile et les ONG.

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

La ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société? _____

7. Les participants et les invités :

Une liste préliminaire des participants travaillant avec le CRDH a été arrêtée contenant les parties invitées, il s'agit des :

- les services extérieurs des ministères intéressés
- Les autorités, les parlementaires de la région et ses conseillers locaux
- les institutions nationales et régionales s'occupant des droits de l'Homme
- Les agences des Nations Unies à Rabat
- Les ONG étrangers travaillant au Maroc (allemand, canadien, suisse, français, japonais, espagnol ...)
- Les ambassades étrangères à Rabat, qui ont des programmes au Maroc
- les universités et les établissements d'enseignement supérieur (publics et privés)
- Le tissu associatif au sein de la région

Forum Régional des Droits de l'Homme : **Pour une ville digne de ses habitants** Forum Mondial des Droits de l'Homme

Vingt et une années se sont écoulées depuis la Conférence mondiale de Vienne sur les Droits de l'Homme de 1993. Des années ponctuées de changements majeurs et concrets notamment dans le domaine des Droits de l'homme. Le monde globalisé, a connu un phénomène d'universalisation des valeurs se rapportant aux Droits de l'Homme, mettant ainsi l'individu au cœur des intérêts de la communauté internationale.

Eu égard de ces intérêts croissants, le droit international s'est constamment vu renforcé par l'apport de nouveaux traités tenant lieu d'ossature à la croissance des droits de l'homme. De même, les Nations – Unies véritable « gardienne » des relations internationales ont appuyé l'évolution des droits de l'homme par l'implémentation de mécanismes de protection des droits fondamentaux, à savoir, la création du Conseil des droits de l'Homme, l'adoption de l'Examen périodique universel, la désignation de vingt-neuf titulaires au titre des procédures spéciales, et l'entrée en vigueur de neuf instruments internationaux (deux conventions internationales et sept protocoles facultatifs), ...

Suivant le système dit de l' « entonnoir », la question des droits de l'homme s'est non seulement vu fortifié au sein du système international mais s'est aussi traduite à travers diverses échelles. En effet, des instances régionales ont vu le jour et des institutions nationales autrefois oscillantes ont grandi et pris de l'ampleur pour devenir aujourd'hui des entités incontournables en matière des droits de l'homme.

Les organisations non gouvernementales, véritables porte – paroles des sociétés ont émergés et se sont imposées dans la sphère internationale devenant par la même occasion de véritables garde-fous des Etats, afin d'une part d'accompagner ces derniers dans leur démarche de renforcement et de protection des droits de l'homme et d'autre part de prévenir toute violation des engagements internationaux qui pourraient éventuellement être commises par ces mêmes Etats.

Aujourd'hui, la question des droits de l'homme est confrontée à de nouvelles problématiques, à de nouveaux enjeux, ce qui a tendance à interpeller la communauté internationale mais aussi à considérablement fragiliser la notion d'universalisme qui est de plus en plus menacée et contestée par la notion de diversité, de particularisme... C'est dans le respect de ces considérations, qu'un premier Forum Mondial s'est tenu en décembre 2013 au Brésil. En effet, le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme de la présidence de la république du Brésil a organisé le premier Forum Mondial des Droits de l'Homme avec plus de 5000 participants venus du Brésil, d'Amérique Latine et de nombreux pays encore dont le Maroc.

Fidel à l'esprit de ce premier Forum Mondial des Droits de l'Homme, une seconde édition est prévue à la fin du mois de novembre 2014 dans la ville ocre de Marrakech. Le Forum Mondial de Marrakech s'inscrit dans la nouveauté de par son concept tripartite regroupant dont l'Etat, les institutions et la société civile. Un projet en somme foncièrement différent des forums sociaux.

Le Forum Mondial des Droits de l'Homme de Marrakech se démarque de par notamment la diversité de ces objectifs. En effet, le Forum Mondial tend à privilégier un espace de dialogue relatif aux Droits de l'Homme qui puisse être ouvert à tous, à encourager le respect de la différence, la participation sociale, la réduction des inégalités et à apporter des réponses concrètes et effectives quant aux violations enregistrées à l'encontre des droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains doivent pleinement bénéficier. De plus, le Forum Mondial a pour ambition de mettre en exergue le rôle aussi bien des organisations nationales et internationales les encourageant à travailler de manière conjointe, tout en renforçant la sensibilisation et l'adhérence de la société civile marocaine à l'approche droit, sans oublier d'accompagner le processus de réformes permettant d'accorder un rayonnement stratégique du Maroc en matière des Droits de l'Homme.

Forum Régional des Droits de l'Homme : **Pour une ville digne de ses habitants**

Forum Mondial des Droits de l'Homme

Le Forum Mondial des Droits de l'Homme de Marrakech souhaite se dresser comme une pierre angulaire en matière des droits de l'Homme de par sa volonté à marquer la communauté internationale et le droit international du « cachet marocain ». Un Forum mondial tenant lieu d'événement incontournable de par la présence d'éminentes personnalités qui agissent tous pour le bien des droits de l'homme. On comptera donc sur la présence de M. Kofi Annan, M. Ban Ki – Moon, M. Desmond Tutu, Mme Navy Pillay, M. Bill Clinton, M. Bill Gates, Mme Hanane Ashrawi, Mme Angelina Jolie, Mlle Malala Yousafzaiet bien d'autres encore...

Le Forum Mondial de Marrakech se composera sur le plan interne, d'un espace central prévu pour la séance d'ouverture et la plénière, un espace pour les Forums Thématiques qui feront l'objet d'un argumentaire traduit en cinq langues ainsi que d'une Convention, d'événements spéciaux qui mettront en lumière les Clubs de Citoyenneté, d'activités internes, d'activités de formation qui inclut le réseau « Dignity » sans oublier les ateliers autogérés qui permettront une participation massive du tissu associatif. Un espace sera réservé pour des conférences afin que les personnalités qui ne pourront être présentes lors de la séance d'ouverture ou de clôture puissent contribuer au Forum et pour un « dialogue des Droits » qui permettra d'effectuer des confrontations entre des personnes, des ONG. Enfin, une foire de l'économie sociale et solidaire sera organisée, ainsi que des manifestations culturelles. Sur le plan externe, le Forum Mondial des Droits de l'Homme va s'étendre du Boulevard Mohamed VI à la Place BabJdid, incluant tous les centres d'estivage de la Route Targa.

Le Forum Mondial des Droits de l'Homme de Marrakech doit s'ériger en nouvelle référence internationale au même titre que Vienne (1993). Permettant ainsi au Maroc d'avoir une incidence internationale effective en matière de Droits de l'Homme.

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

Programme

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014

9:30 : Accueil et inscription des participants
Réception en l'honneur des invités et des participants

10 :00-11 :00 : Séance d'ouverture

Président de la séance: **Abdelkader ZRAIH**, Président de la CRDH de Rabat-Kénitra

Rapporteuse : **Mina MAAD**

Driss EL YAZAMI, Président du CNDH.

Abdelkbir BERQUIA, président de la région Rabat-Salé-Zemour Zair.

Mekki ZIZI, président de la région Gharb Cherarda beni hssen.

Abdeslam BENBRAHIM, Comité d'organisation du Forum Régional.

• Signature de convention de partenariat entre la CRDH et les associations : «**Sala al Moustakbal**» (Salé), **Aid fédération (Kenitra)**, **Rihanate Mowatina (khemisset)**, **Dar al karam (Temara)**.

• **Les frères Zriât : Morceaux choisis de la musique classique**

Inscription aux ateliers thématiques

11 :00 – 13 :30 : 1^{ère} séance plénière : Cité et démocratie participative

Modérateur : **Moncef FADILI**

Rapporteur : **Hassan AÏT BELLA**

Fathallah OUALALOU, Maire de Rabat

Jean Pierre TROCHE, Expert/ personne ressource- villes et habitat

Mehdi GUADI, Délégué exécutif de l'association marocaine pour des eco-villes (AMEV)

Abdallah SAAF, Président du Centre des Etudes et de Recherches en Sciences Sociales

Mohamed Sghir JANJAR, Professeur Chercheur

Débat général

14 :00 Pause déjeuner

15:00-17:00 2^{ème} séance : la ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société?

Axe -1: Droits civils, politiques et de citoyenneté

Modérateur: **Abdelfattah EZZINE**,
Rapporteuse: **Atifa TIMJARDINE**

Wolfgang BENEDEK, Co-directeur du Centre européen de recherches et de formation aux droits de l'Homme et la démocratie

Moncef FADILI, Représentant de l'ONU-Habitat au Maroc

Rabaa NACIRI, Professeur Chercheur

Mohamed CHAREF, Professeur Chercheur

Débat général

17:00-19:00 : 3^{ème} séance : la ville et les droits de l'Homme: Quel projet de société?

Axe - 2 : Droits sociaux, économiques, culturels et environnementaux

Modératrice: **Khadija AMITI**
Rapporteur : **Aziz IDAMINE**

Mohamed CHAFIKI, Directeur des Etudes et des Prévisions Financières, Ministère de l'économie et des finances

Mokhtar ELHARRAS, Professeur Chercheur

Driss BENZAÏD, Professeur Chercheur

Youssef LAARAJ, Ecole des recherches sur les politiques et la citoyenneté

Rachid EL ANDALOUSSI, Architecte

Débat général

Forum Régional des Droits de l'Homme : Pour une ville digne de ses habitants

Programme

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014

09:00 - 11 :30 :Ateliers thématiques

Atelier -1- Droits, gestion territoriale et régionalisation avancée

Modérateur : **K. CHEBAB**

Rapporteurs : **M. EI BATJI / F. BOUKAÏSSI**

Intervenants :

Représentant(e) (Direction générale des collectivités locales),

Abdelkader KAILOUA (Inspecteur régional de l'habitat et de l'urbanisme),

Représentant(e) (Direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire),

khadija RABBAH (Association démocratique des femmes du Maroc)

Atelier -2- Instruments de garantie des droits de proximité et des catégories précaires

Modératrice : **S. AMRANI**

Rapporteuses : **M. MAAD / A. ESABBAR**

Intervenants :

Nadira EI GUERMAAI (Gouverneur, coordinateur de l'Initiative Nationale du Développement Humain)

Représentant(e) (Direction de la politique de la ville, Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville),

Représentant(e) (Observatoire Nationale des Droits de l'Enfant),

Touria BOUAABID (Association marocaine d'aide aux enfants en situation Précaire),

Représentant(e) Quartiers du Monde

Pascal DE FAZIO (Architecte, président de l'association ARCE)

Atelier -3- La ville, le savoir et les médias

Modératrice : **R. MALIK**

Rapporteurs : **R. MARJANI / L. FANIDI**

Intervenants :

Aarab ISSIALI (Directeur de l'ISIC)

Imane BENNANI (Professeur Chercheur)

Aicha BELARBI (Professeur Chercheur)

**Atelier -4- Débat autour des droits humains :
Expériences et expertises**

Modératrice : **A. BELLOUCHI**

Rapporteurs : **K. ELBASTI / Z. MOHSINE**

Intervenants :

Représentant(e), UNICEF – bureau Maroc
Communes amies des enfants et des jeunes

Leila RHIWI, ONU Femmes – bureau Maroc
Villes sûres et amies pour toutes et tous

Représentant(e), UNESCO – bureau Maroc
Coalition mondiale des villes contre le racisme (cas de la coalition arabe)

Alexandre Zarias, Expert de la Fondation Joaquim Nabuco

Renforcement des capacités féminines au sein de la ville : le système foncier et l'habitat non réglementaire (le cas du Brésil)

09 :00 - 11 :00 : activités parallèles

Table ronde « la ville africaine et les droits de l'Homme »

Responsable : **Mr. Yahya ABOULEFARAH**, Directeur de I-IEA)

Séminaire «Pour une ville digne de sa Jeunesse»

Responsable : **Mr. Ahmed RIZKI**, Directeur des programmes de l'AJJ

13 :00 : Séance de clôture

Président de la séance : **Abdelkader ZRAIH**,
Président de la CRDH de Rabat-Kénitra

Abdelfattah Ezzine – Conseiller du Forum régional
Présentation du Rapport de synthèse

Lecture de la charte régionale « Pour une ville des droits de l'Homme »

14 :00 : Clôtures des activités du Forum régional sur
«la ville et les droits de l'Homme»

14 :30 : Déjeuner

Visite guidée au Musée Mohamed VI d'art Moderne et Contemporain de Rabat